FOSAD

Le dossier de prise en charge par l'Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA)

Voici les pièces à réunir. Nous vous accompagnons pas à pas pour constituer le dossier.

- **Une prescription médicale**, datée, signée et portant le cachet du médecin prescripteur. Elle doit mentionner :
  - des séances de réhabilitation pour maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée par une équipe spécialisée Alzheimer à domicile ;
  - le nombre de séances (12 à 15), réparties sur 3 mois maximum.
- **Une pièce d'identité, la carte Vitale et une attestation de droits à jour**
- **Les comptes rendus médicaux récents**, le cas échéant (par exemple un compte rendu de sortie d'hospitalisation)

Bon à savoir : la prescription peut être renouvelée chaque année si l'accompagnement reste adapté.